



HONORAIRES T.T.C. maximum

En vigueur à compter du 2 septembre 2024

MONTANT DE LA TRANSACTION NET VENDEUR

MAISONS ET APPARTEMENTS

Jusqu'à	99 999 €	8 %
De 100 000 € à 149 999 €		7 %
De 150 000€ à 249 999 €		6 %
De 250 000€ à 349 999 €		5,5 %
De 350 000€ à 499 999 €		5 %
Au-delà de	500 000€	4,5%

TERRAINS

De 1 à 80 000 €	10%
De 80 001€ à 120 000 €	7%
Au-delà de 120 000 €	6%

IMMEUBLES

7 %

PARKING ET GARAGE

Forfait	2 500 €
---------	---------

PROGRAMME NEUF :

A LA CHARGE DU VENDEUR

CONFORMEMENT AUX USAGES ET SAUF CONVENTION EXPRESSE DIFFERENTE ENTRE LES PARTIES, LA REMUNERATION SERA A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Agence de la Côte

24Bis, avenue du Commandant Lysiack 17440 Aytré

Tél. : 05.46.07.82.01 – E mail : agence2lacote@orpi.com

S.A.R.L. au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS sous le numéro SIRET 81307241000018 – Code NAF 6831Z

www.orpi.com